

Nantes, le 31 janvier 2020

## La Région des Pays de la Loire se mobilise aux côtés des filières économiques ligériennes pour faire face aux effets négatifs du Brexit

Avec le Brexit qui prend corps aujourd'hui, 31 janvier 2020, s'ouvre une nouvelle page de l'histoire européenne. Désormais, démarre une phase de négociation qui doit aboutir, avant le 31 décembre 2020, à l'élaboration d'un accord de libre-échange entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne dont les résultats sont incertains.

La Région des Pays de la Loire qui réalise 8 % du total de ses exportations avec le Royaume-Uni, et dont la balance commerciale avec ce pays est excédentaire, risque de subir, au tout premier chef, l'impact négatif du Brexit. En effet, de nombreuses filières économiques, de la construction aéronautique à celle des produits de culture et d'élevage, ou bien encore de la pêche dépendent étroitement de nos relations commerciales avec le Royaume-Uni.

C'est la raison pour laquelle, j'avais été amenée à appeler, à plusieurs reprises, l'attention de Michel Barnier, négociateur en chef du Brexit sur les spécificités de notre territoire pour lequel le marché britannique constitue la troisième source de débouchés à l'export. Je serais en conséquence particulièrement vigilante à ce que les intérêts économiques de nos filières d'activités et en particulier de celle des pêcheurs ligériens qui redoutent l'onde de choc du Brexit soient défendus et préservés par Bruxelles.

La Région des Pays de la Loire, quant à elle, a décidé de se mobiliser pour préparer le rebond des entreprises et des filières touchées mais aussi pour tirer parti des opportunités créées par le Brexit. Elle a, d'ores et déjà, engagé auprès de plus de 2 000 PME ligériennes une campagne de sensibilisation aux formalités douanières et a adapté son Pack export régional. Elle a, aussi, décidé de lancer de nouvelles missions de prospection économique au Royaume-Uni et en Irlande pour consolider nos marchés et approcher de potentiels investisseurs en leur faisant valoir l'attractivité de notre territoire.

C'est dans cet esprit que dès le mois de mars prochain, l'assemblée régionale se verra soumettre plusieurs mesures destinées à conforter nos PME pour les aider à franchir ce cap difficile.

La Région des Pays de la Loire qui se prépare depuis plusieurs mois avec ses partenaires du hub international aux conséquences de cet événement historique que constitue le retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne entend tout mettre en œuvre pour soutenir l'économie ligérienne dans cette période cruciale.

**Christelle Morançais**

**Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire**

### CONTACT PRESSE

**Nadia Hamnache** : [nadia.hamnache@paysdelaloire.fr](mailto:nadia.hamnache@paysdelaloire.fr) / 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16